

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 17 JUIN 2011 A 18 H 00**

L'an deux mil onze, le dix-sept juin à dix-huit heures, en application des articles L. 283 à L. 290-1 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PERE SUR LOIRE.

Etaient présents : FOULON Patrick, BRETON Denis, KAZMIERCZAK Claudine, THAUVIN Christine, CLOUTIER Jacky, LUTTON Hervé, PISSEAU Jean-Louis, LEBRUN Francis, NICOT Marie-Rose, MARTIN Annie, PIETRE Martine, EVEZARD Hélène

Absents excusés : BERRUE Didier (pouvoir à CLOUTIER Jacky), TELLIER Didier, THOREL Franck

M. Jean-Louis PISSEAU a été désigné en qualité de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

I. ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS :

Le Maire a rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. Denis BRETON, Mme Annie MARTIN, Mme Hélène EVEZARD, M. Hervé LUTTON.

Le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le Maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le conseil municipal devait élire trois délégués et trois suppléants.

Élection des délégués :

1) Résultats du premier tour de scrutin :

<i>Nombre de votants (bulletins déposés) :</i>	<i>13</i>
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :</i>	<i>0</i>
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>13</i>
<i>Majorité absolue :</i>	<i>7</i>

Ont obtenu :

M. Denis BRETON : 13 voix
M. Patrick FOULON : 13 voix
Mme Christine THAUVIN : 13 voix

2) Proclamation de l'élection des délégués :

- M. Denis BRETON, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- M. Patrick FOULON, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- Mme Christine THAUVIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Élection des suppléants :

1) Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de votants (bulletins déposés) : 13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages exprimés : 13
Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

M. Jacky CLOUTIER : 13 voix
Mme NICOT Marie-Rose : 13 voix
Mme Claudine KAZMIERCZAK : 13 voix

2) Proclamation de l'élection des suppléants :

- M. Jacky CLOUTIER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- Mme NICOT Marie-Rose, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- Mme Claudine KAZMIERCZAK, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 18 h 30.

Le Maire,

P. FOULON